

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

- Avis de convocation -

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin.

Une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny se tiendra à l'hôtel de ville, **LE LUNDI 15 DÉCEMBRE 2014, À VINGT HEURES (20 h)**.

Le projet d'ordre du jour suivant est proposé :

2014-420

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 décembre 2014

Consultation publique

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- 120, 7^e Rue - Lot 2 13 009
- 40, 3^e Avenue Nord – Lot 2 614 322
- 3-320, route Trans-Comté – Lot 3 060 355

✓ **Projet de règlement**

- **amendant le règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone Ac-7, les usages « industries des produits raffinés du pétrole » et « autres industries des produits du pétrole et du charbon » compris dans le type d'usage « Industrie à nuisance élevée »**

Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 12 décembre 2014

Dépôt de la liste datée du 11 décembre 2014 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*

Dépôt du registre daté du 3 décembre 2014 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

Dépôt du registre des déclarations des membres du conseil municipal de la Ville de Montmagny – Réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages d'une valeur supérieure à 200 \$ - Année 2014 – *Loi sur l'éthique et la déontologie*

Dépôt du registre des déclarations des employés de la Ville de Montmagny – Réception de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages d'une valeur supérieure à 200 \$ - Année 2014 – *Loi sur l'éthique et la déontologie*

2014-421

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014

- 2014-422 Emprunt au fonds de roulement d'une somme de 441 558,75 \$ – Divers travaux ou acquisitions au cours de l'année 2014
- 2014-423 Autorisation de paiement des avis de renouvellement des contrats de garantie prolongée et d'assistance technique avec PG Solutions inc. – Année 2015
- 2014-424 Autorisation de paiement de diverses dépenses du conseil municipal
- 2014-425 Autorisation de signature d'un avenant de modification à l'entente intervenue avec Monsieur Jérôme Caron, préposé aux équipements récréatifs à horaire variable – Congé à traitement différé
- 2014-426 Nomination de Madame Ghislaine Mercier Beaumont comme membre du Comité de la famille et des aînés
- 2014-427 Autorisation de demande de soumissions – Réaménagement de l'annexe au bâtiment abritant la bibliothèque municipale
- 2014-428 Adjudication de contrat à La Coop Fédérée – Secteur Énergies Sonic - Fourniture de gaz liquéfié (propane) au garage municipal – Années 2015 et 2016
- 2014-429 Autorisation de signature d'une entente intermunicipale avec la MRC de Montmagny – Gestion de la formation et autres services techniques en sécurité incendie
- 2014-430 Confirmation d'engagement de la Ville de Montmagny – Tenue d'une fête régionale dans le cadre de la Fête nationale du Québec en 2015
- 2014-431 Confirmation de travaux et demande au ministère des Transports du Québec pour le versement de la subvention octroyée – Travaux d'entretien de la Route verte – Saison 2014
- 2014-432 Demande d'aide financière à Tourisme Chaudière-Appalaches – Entente de partenariat régional en tourisme 2012-2015 – Projet de mise en lumière des chutes du bassin à Montmagny
- 2014-433 Appui et soutien financier au Club d'astronomie Le Ciel étoilé de Saint-Pierre – Projet d'électrification du Portail Étoilé de la MRC de Montmagny
- 2014-434 Vente du lot 5 587 926 à 2966-5858 Québec inc. – Chemin des Poirier
- 2014-435 Demande de dérogation mineure – 95, avenue des Érables – Lot 2 613 958
- 2014-436 Demande de dérogation mineure – 120, 7^e Rue – Lot 2 613 009
- 2014-437 Demande de dérogation mineure – 40, 3^e Avenue Nord – Lot 2 614 322
- 2014-438 Demande de dérogation mineure – 3-320, route Trans-Comté – Lot 3 060 355
- 2014-439 Adoption du règlement numéro 1145 décrétant une dépense et un emprunt de 840 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est, de réhabilitation de conduites d'aqueduc de même que le paiement d'honoraires professionnels liés à la conception de plans et devis pour la réfection du stationnement de l'aréna municipal et pour le drainage de l'eau pluviale du secteur situé à l'ouest de la 3^e Avenue
- 2014-440 Adoption du règlement numéro 1146 décrétant une dépense et un emprunt de 605 000 \$ pour l'exécution de travaux de reconstruction de ponceaux, d'aménagement du parc de la mairie, d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route et de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée

2014-441

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2015

2014-442

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant l'établissement d'un programme de rénovation des bâtiments résidentiels récemment acquis et construits antérieurement à 1965, dans les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny

2014-443

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 1200 sur le lotissement de manière à préciser les modalités entourant la compensation payable à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

2014-444

Résolution d'adoption d'un projet de règlement amendant le règlement numéro 1200 sur le lotissement de manière à préciser les modalités entourant la compensation payable à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

Période de questions

2014-445

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce douzième jour du mois de décembre deux mille quatorze.

(Signée) Denise Vézina
Assistante-greffière

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifiée sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance ordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2014 devant se tenir à 20 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

À M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau, et aux conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le vendredi 12 décembre 2014 à 15 h 44.

(Signée) Sylvie Prévèreau

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 15 décembre 2014, à vingt heures (20 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Gaston Morin, M. Gaston Caron, M. Yves Gendreau, M. Michel Mercier, M. Marc Laurin et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le directeur général, Me Bernard Létourneau et le greffier, Me Félix Michaud sont également présents.

2014-420

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 décembre 2014 tel que présenté.

Adoptée

CONSULTATION PUBLIQUE

✓ **Demandes de dérogation mineure**

- 120, 7^e Rue - Lot 2 13 009
- 40, 3^e Avenue Nord – Lot 2 614 322
- 3-320, route Trans-Comté – Lot 3 060 355

À la demande de M. le maire, M. Mathieu Prévost, directeur adjoint à l'aménagement et au développement, résume et explique la teneur de ces demandes de dérogation mineure.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ces demandes de dérogation mineure.

✓ **Projet de règlement**

- **amendant le règlement numéro 1500 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Montmagny de manière à autoriser à certaines conditions, à même la zone Ac-7, les usages « industries des produits raffinés du pétrole » et « autres industries des produits du pétrole et du charbon » compris dans le type d'usage « Industrie à nuisance élevée »**

À la demande de M. le maire, M. Mathieu Prévost, directeur adjoint à l'aménagement et au développement, résume et explique la teneur de ce projet de règlement.

Aucune personne ne s'est fait entendre relativement à ce projet de règlement.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI

BUDGÉTAIRES (DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER – POLITIQUE D'ACHATS) POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 12 DÉCEMBRE 2014

DÉPÔT DE LA LISTE DATÉE DU 11 DÉCEMBRE 2014 ÉNUMÉRANT LES PERSONNES ENGAGÉES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ AU DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 73.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

DÉPÔT DU REGISTRE DATÉ DU 3 DÉCEMBRE 2014 ÉNUMÉRANT LES OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1066 CONCERNANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE DE MONTMAGNY

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY – RÉCEPTION DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$ - ANNÉE 2014 – LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTMAGNY – RÉCEPTION DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$ - ANNÉE 2014 – LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE

Le greffier dépose ces registres conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie* lesquels registres indiquent qu'aucune déclaration n'a été faite pendant la période du 17 décembre 2013 jusqu'au 15 décembre 2014, soit depuis le dépôt des derniers registres.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2014

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014; les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Adoptée

**EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT D'UNE SOMME DE 441 558,75 \$ –
DIVERS TRAVAUX OU ACQUISITIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2014**

CONSIDÉRANT que l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* permet au conseil municipal d'emprunter par résolution, à même son fonds de roulement, les deniers nécessaires dont il a besoin pour toutes les fins de sa compétence sans qu'aucune approbation gouvernementale ne soit requise;

CONSIDÉRANT que le terme de cet emprunt ne peut excéder dix (10) ans;

CONSIDÉRANT la réalisation de divers travaux ou acquisitions au cours de l'année 2014 à être financés à même le fonds de roulement, lesquels ont été autorisés par résolutions du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le coût final de ces projets est maintenant connu et que certains projets ainsi autorisés ne se sont pas réalisés ou n'ont pas coûté les montants estimés;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'emprunter une somme totalisant quatre cent quarante et un mille cinq cent cinquante-huit dollars et soixante-quinze cents (441 558,75 \$) à même le fonds de roulement pour les fins suivantes, selon les modalités de remboursement ci-après décrites :

# PROJET	DESCRIPTION/ MONTANT AUTORISÉ ET # RÉSOLUTION	MONTANT À FINANCER	REMBOURSEMENT				
			2015	2016	2017	2018	2019
2013-017	Remplacement des thermopompes – Piscine Pointe-aux-Oies / 20 000 \$ par résolution 2013-004 et diminué à 10 900 \$ par résolution 2014-302	10 884,31 \$	2 884,31 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$
2013-021	Éclairage - Chutes de la Rivière-du-Sud / 75 000 \$ par résolution 2013-004	75 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$
2013-022	Modules de jeux – Parc de planche à roulettes / 20 000 \$ par résolution 2013-004	20 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$
2013-037	Mise à niveau - Centrale téléphonique / 35 000 \$ par résolution 2013-004	35 000,00 \$	7 000,00 \$	7 000,00 \$	7 000,00 \$	7 000,00 \$	7 000,00 \$
2012-035	Téléométrie et accès sans fil et automates pour les stations de pompage / 15 000 \$ par résolution 2014-004	15 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$
2013-037	Mise à niveau du central téléphonique / 55 000 \$ par résolution 2014-004	55 000,00 \$	11 000,00 \$	11 000,00 \$	11 000,00 \$	11 000,00 \$	11 000,00 \$
2014-007	Ajout ou modification au réseau d'éclairage / 5 000 \$ par résolution 2014-004	5 000,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
2014-010	Programme annuel d'amélioration – parcs et espaces verts / 25 000 \$ par résolution 2014-004	28 974,44 \$	5 800,00 \$	5 800,00 \$	5 800,00 \$	5 800,00 \$	5 774,44 \$
2014-012	Programme annuel – Acquisition et remplacement – Travaux publics / 45 000 \$ par résolution 2014-004	45 000,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$	9 000,00 \$
2014-015	Programme annuel – Acquisition et remplacement – Protection incendie / 15 000 \$ par résolution 2014-004	15 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$

# PROJET	DESCRIPTION/ MONTANT AUTORISÉ ET # RÉSOLUTION	MONTANT À FINANCER	REMBOURSEMENT				
			2015	2016	2017	2018	2019
2014-017	Programme annuel de maintien à niveau – Système informatique / 30 000 \$ par résolution 2014-004	30 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$
2014-018	Migration sur plateforme Windows 7 et Office 2013 / 50 000 \$ par résolution 2014-004	30 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$
2014-020	Amélioration des chambres de joueurs – Aréna / 20 000 \$ par résolution 2014-004	20 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$	4 000,00 \$
2014-022	Amélioration des vestiaires et douches (femmes) – Piscine Guylaine Cloutier / 10 000 \$ par résolution 2014-004	10 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$	2 000,00 \$
2014-028	Fresque – Centre récréatif Clément-Laliberté / 10 000 \$ par résolution 2014-004	6 700,00 \$	1 340,00 \$	1 340,00 \$	1 340,00 \$	1 340,00 \$	1 340,00 \$
2013-034	Centre de formation – Sécurité incendies – Financement additionnel / 40 000 \$ par résolution 2014-302	40 000,00 \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$	8 000,00 \$
TOTAUX :		441 558,75 \$	90 524,31 \$	89 640,00 \$	87 140,00 \$	87 140,00 \$	87 114,44 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-423

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES AVIS DE RENOUVELLEMENT
DES CONTRATS DE GARANTIE PROLONGÉE ET D'ASSISTANCE
TECHNIQUE AVEC PG SOLUTIONS INC. – ANNÉE 2015**

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des avis de renouvellement des contrats annuels de garantie prolongée et d'assistance technique, dont les coûts totalisent quatre-vingt-cinq mille deux cent trente dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (85 230,97 \$), taxes incluses, pour l'utilisation par la Ville de Montmagny de logiciels d'applications municipales développés et fournis par la compagnie PG Solutions inc. Ces montants seront affectés aux postes budgétaires suivants :

LOGICIEL	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Finances (SFM)	02-132-00-414	48 398,72 \$
Loisirs (Activitek)	02-701-11-414	19 689,48 \$
Gestion documentaire (Syged)	02-140-02-414	2 868,62 \$
Gestion des permis	02-610-00-414	5 357,84 \$
AccèsCité UEL	02-150-00-414	6 973,23 \$
Première Ligne SSI	02-220-02-416	1 943,08 \$
TOTAL :		85 230,97 \$

2. De transmettre copie de la présente résolution au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au directeur adjoint à l'aménagement et au développement et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-424

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DIVERSES DÉPENSES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le paiement des diverses dépenses du Conseil municipal totalisant huit cent soixante-dix dollars (870,00 \$) se détaillant comme suit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	MONTANT
Chambre de commerce de Montmagny	Achat de 6 cartes – Cocktail des Fêtes annuel – Le 12 décembre 2014 à Montmagny	02-110-00-351	150,00 \$
Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny	Achat de 9 cartes pour le souper bénéfique annuel – Le samedi 7 février 2015	02-110-00-351	720,00 \$
TOTAL :			870,00 \$

2. D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du Conseil concernés auxdites activités; le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 *établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés* et ses amendements, lesquelles dépenses seront affectées au poste budgétaire numéro 02-110-00-311.

3. De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe au maire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-425

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT DE MODIFICATION À L'ENTENTE INTERVENUE AVEC MONSIEUR JÉRÔME CARON, PRÉPOSÉ AUX ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS À HORAIRE VARIABLE – CONGÉ À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec M. Jérôme Caron, préposé aux équipements récréatifs à horaire variable, concernant la prise d'un congé à traitement différé conformément à l'article 103 de la convention collective de travail régissant les employés cols bleus de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT la demande de M. Caron visant à déroger quelque peu de l'application dudit article de la convention collective quant au moment de la prise du congé à traitement différé et à la durée de contribution;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un avenant de modification à l'entente intervenue avec M. Jérôme Caron, préposé aux équipements récréatifs à horaire variable, concernant la prise d'un congé à traitement différé conformément à l'article 103 de la convention collective de travail régissant les employés cols bleus de la Ville de Montmagny, et ce, de manière à reporter le moment de la prise dudit congé et à prolonger la durée de la période de contribution jusqu'au 30 novembre 2015.

2. De transmettre copie de la présente résolution à M. Jérôme Caron de même qu'à la directrice des ressources humaines et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-426

**NOMINATION DE MADAME GHISLAINE MERCIER BEAUMONT
COMME MEMBRE DU COMITÉ DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT que des postes sont vacants au sein du Comité de la famille et des aînés de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT que les membres de ce comité, selon ses règles constitutives, sont nommés par résolution du Conseil municipal;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De nommer madame Ghislaine Mercier Beaumont à titre de membre du Comité de la famille et des aînés de la Ville de Montmagny.

2. De transmettre copie de la présente résolution à madame Ghislaine Mercier Beaumont de même qu'à la coordonnatrice à la vie communautaire et à l'adjointe au maire de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-427

**AUTORISATION DE DEMANDE DE SOUMISSIONS –
RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANNEXE AU BÂTIMENT ABRITANT LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'autoriser le greffier ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par voie d'appel d'offres publiques pour l'exécution des travaux de réaménagement de l'annexe au bâtiment abritant la bibliothèque municipale sise au 138, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny.

2. De nommer le greffier et directeur des affaires juridiques et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant cette procédure d'appel d'offres, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

3. De transmettre copie de la présente résolution à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-428

ADJUDICATION DE CONTRAT À LA COOP FÉDÉRÉE – SECTEUR ÉNERGIES SONIC - FOURNITURE DE GAZ LIQUÉFIÉ (PROPANE) AU GARAGE MUNICIPAL – ANNÉES 2015 ET 2016

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture de gaz liquéfié (propane), incluant tout l'équipement requis pour son entreposage, pour les besoins du garage municipal pendant les années 2015 et 2016;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet appel d'offres, cinq soumissionnaires ont présenté des offres, soit Propane G.R.G. inc., La Coop Fédérée – Secteur Énergies Sonic, Propane Bo-Mont, Supérieur Propane et S.S. Propane inc.;

Il est proposé par M. Gaston Caron

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à La Coop Fédérée – Secteur Énergies Sonic le contrat pour la fourniture de gaz liquéfié (propane), incluant tout l'équipement requis pour son entreposage, pour les besoins du garage municipal pendant les années 2015 et 2016, avec une marge de profit du fournisseur conservée par l'adjudicataire de 0,0954 \$ le litre; la soumission de ce dernier étant la plus basse conforme au devis. Les documents d'appel d'offres, le devis, la soumission de l'adjudicataire et la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De convenir que des ajustements de prix au litre seront effectués par la Ville de Montmagny, à la hausse ou à la baisse, pour tenir compte des variations du marché, et ce, selon les modalités prévues aux documents de soumission et en tenant compte de la marge du fournisseur mentionnée à l'article 1 pour le fourniture de gaz liquéfié, laquelle marge sera valable pour toute la durée du contrat.

3. De transmettre copie de la présente résolution à La Coop Fédérée – Secteur Énergies Sonic de même qu’à la directrice des travaux publics et des infrastructures, au superviseur aux travaux publics et au directeur des finances et de l’approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-429

AUTORISATION DE SIGNATURE D’UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE MONTMAGNY – GESTION DE LA FORMATION ET AUTRES SERVICES TECHNIQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D’autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, l’entente intermunicipale intervenue avec la MRC de Montmagny établissant les conditions et modalités entourant la gestion par la Ville de la formation des pompiers pour tout le territoire de la MRC ainsi que la fourniture d’un support technique à la MRC en matière de sécurité incendie selon les besoins et les mandats confiés.

2. De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de Montmagny de même qu’au directeur du Service de la protection contre les incendies et au directeur des finances et de l’approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-430

CONFIRMATION D’ENGAGEMENT DE LA VILLE DE MONTMAGNY – TENUE D’UNE FÊTE RÉGIONALE DANS LE CADRE DE LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC EN 2015

CONSIDÉRANT que le Ville de Montmagny a été retenue comme l’une des trois villes hôtes de la Fête Nationale Régionale en Chaudière-Appalaches en 2015;

CONSIDÉRANT que la Société nationale des québécois et des québécoises souhaite obtenir une confirmation des villes hôtes qu’elles respecteront les exigences d’organisation de l’événement;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer l’engagement de la Ville de Montmagny à respecter les exigences de la Société nationale des québécois et des québécoises dans l’organisation et la tenue d’une Fête Nationale régionale sur son territoire les 23 et 24 juin 2015, dont en garantissant le financement des activités présentées à

cette occasion pour un montant minimal de 15 000 \$, incluant la valeur des services municipaux rendus, et en confirmant l'existence d'un site pouvant accueillir au moins 10 000 personnes pour la présentation d'un spectacle de qualité et gratuit dans la soirée du 23 juin, et ce, tout en respectant la thématique de la Fête Nationale du Québec.

2. D'autoriser le directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, toute entente et autre document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Société nationale des Québécois et des Québécoises de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-431

CONFIRMATION DE TRAVAUX ET DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION OCTROYÉE – TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE – SAISON 2014

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec a accordé à la Ville de Montmagny une subvention maximale de 5 768,00 \$ pour l'exécution de travaux d'entretien de la Route verte sur son territoire au cours de la saison 2014;

CONSIDÉRANT que ces travaux ont été exécutés conformément aux exigences de ce ministère, aux coûts de 12 445 \$, tel qu'en fait foi le rapport produit par la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, en date du 5 décembre 2014;

Il est proposé M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De confirmer au ministère des Transports du Québec que les travaux d'entretien de la Route verte, pour lesquels une aide financière de cinq mille sept cent soixante-huit dollars (5 768,00 \$) a été octroyée à la Ville de Montmagny pour l'année 2014 dans le cadre du « Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte », ont été exécutés conformément aux stipulations dudit ministère, et ce, aux coûts de douze mille quatre cent quarante-cinq dollars (12 445,00 \$), tel qu'en fait foi le rapport produit par la directrice adjointe aux infrastructures, Mme Sylvie Ouellette, ingénieure, en date du 5 décembre 2014.

2. De confirmer que ces travaux sont admissibles audit programme d'aide financière et ne font pas l'objet d'une autre subvention.

3. De demander en conséquence au ministère des Transports du Québec de verser à la Ville de Montmagny la seconde tranche de la subvention totale de cinq mille sept cent soixante-huit dollars (5 768,00 \$) octroyée pour les travaux d'entretien de la Route verte effectués au cours de la saison 2014.

4. De transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec de même qu'à la directrice adjointe aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-432

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES – ENTENTE DE PARTENARIAT RÉGIONAL EN TOURISME 2012-2015 – PROJET DE MISE EN LUMIÈRE DES CHUTES DU BASSIN À MONTMAGNY

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny désire réaliser son projet visant à installer un système d'éclairage des chutes du bassin dans le but, entre autres, de bonifier l'offre touristique et en améliorer la qualité tout en augmentant la complémentarité et la pérennité des produits, des services et des infrastructures touristiques;

CONSIDÉRANT qu'elle souhaite pouvoir bénéficier d'une contribution financière pour la concrétisation de ce projet;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'entériner la signature apposée le 3 décembre 2014 par le directeur général M^e Bernard Létourneau, pour et au nom de la Ville de Montmagny, sur le formulaire de demande d'aide financière complété dans le cadre de l'Entente de partenariat régional en tourisme 2012-2015 pour la région touristique de la Chaudière-Appalaches en vue d'obtenir une subvention pour la réalisation du projet intitulé « Mise en lumière des chutes du bassin à Montmagny ».

2. De transmettre copie de la présente résolution à Tourisme Chaudière-Appalaches de même qu'au directeur adjoint à l'aménagement et au développement et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-433

APPUI ET SOUTIEN FINANCIER AU CLUB D'ASTRONOMIE LE CIEL ÉTOILÉ DE SAINT-PIERRE – PROJET D'ÉLECTRIFICATION DU PORTAIL ÉTOILÉ DE LA MRC DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT que le club d'astronomie Le Ciel étoilé de Saint-Pierre projette de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Pacte rural régional en 2015 pour réaliser son projet visant à installer l'électricité sur le site de son observatoire principal situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et intitulé Portail Étoilé de la MRC de Montmagny (PEMM);

CONSIDÉRANT qu'il souhaite obtenir un appui de la Ville de Montmagny dans ses démarches de même qu'une contribution financière pour la réalisation de son projet;

CONSIDÉRANT que le PEMM, avec son site d'observation, s'avère un attrait unique dans la région;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'appuyer le club d'astronomie Le Ciel étoilé de Saint-Pierre dans ses démarches visant à obtenir une aide financière dans le cadre du Pacte rural régional en 2015 pour réaliser son projet d'installer l'électricité sur le site de son observatoire principal situé sur le territoire de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et intitulé Portail Étoilé de la MRC de Montmagny.

2. De confirmer l'engagement de la Ville de Montmagny à verser à cet organisme sans but lucratif une contribution financière de 200 \$ pour son projet d'électrification du PEMM sur confirmation de sa réalisation.

3. De transmettre copie de la présente résolution au club d'astronomie Le Ciel étoilé de Saint-Pierre et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-434

VENTE DU LOT 5 587 926 À 2966-5858 QUÉBEC INC. – CHEMIN DES POIRIER

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Marc Laurin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. De vendre, avec garantie légale quant à son titre de propriété, mais sans garantie sur la qualité de l'Immeuble, libre de toute priorité, redevance et hypothèque quelconque et avec possession immédiate, à 2966-5858 Québec inc., ayant son siège au 194, 6^e Rue, Montmagny, Québec, G5V 3J9, l'immeuble suivant, savoir :

Désignation

Un immeuble désigné comme étant le lot numéro cinq millions cinq cent quatre-vingt-sept mille neuf cent vingt-six (5 587 926) du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Montmagny, sans bâtiment dessus construit, mais avec circonstances et dépendances.

Adresse : chemin des Poirier, Montmagny (Québec) G5V 3X8.

2. De faire cette vente pour le prix de cent dix mille quatre-vingts dollars et trente-cinq cents (110 080,35 \$) soit quatre dollars du pied carré

(4,00 \$/p²) payé comptant, selon tous les termes et conditions stipulés au projet d'acte préparé par Me Hélène Potvin, notaire pour étude et approbation.

1. D'inclure notamment audit acte de vente :

- 3.1 que l'immeuble vendu sera affecté d'une hypothèque en faveur de la Ville de Montmagny pour garantir certaines obligations de faire et de ne pas faire à être contractées par 2966-5858 Québec inc.
- 3.2 que la Ville de Montmagny s'engage à céder, sur simple demande, son rang en faveur de quelque institution financière relativement à un prêt de financement et de refinancement.

2. D'autoriser son honneur le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, ledit acte de vente, à y consentir toutes les clauses et conditions qu'ils jugeront nécessaires; tous documents signés par eux lieront la Ville.

3. De transmettre copie de la présente résolution à Me Hélène Potvin, notaire.

Adoptée

2014-435

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 95, AVENUE DES ÉRABLES
– LOT 2 613 958**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 95, avenue des Érables à Montmagny (lot 2 613 958), visant à reconnaître réputée conforme la localisation du cabanon avec une marge de recul arrière de 0,58 mètre par rapport à la limite de propriété au lieu d'un mètre, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 16 septembre 2014;

CONSIDÉRANT les représentations formulées lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 95, avenue des Érables à Montmagny (lot 2 613 958), visant à reconnaître réputée conforme la localisation du cabanon avec une marge de recul arrière de 0,58 mètre par rapport à la limite de propriété au lieu d'un mètre, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-436

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 120, 7^e RUE – LOT 2 613 009

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire, pour la propriété de l'immeuble sis au 120, 7^e Rue à Montmagny (lot 2 613 009), visant à reconnaître réputée conforme l'implantation actuelle du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 5,76 mètres au lieu de 6 mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 octobre 2014;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 120, 7^e Rue à Montmagny (lot 2 613 009), visant à reconnaître réputée conforme l'implantation actuelle du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 5,76 mètres au lieu de 6 mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-437

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 40, 3^e AVENUE NORD – LOT 2 614 322

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 40, 3^e Avenue Nord à Montmagny (lot 2 614 322), visant à reconnaître réputée conforme :

- l'implantation actuelle du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 5,87 mètres au lieu de 6 mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;
- l'implantation actuelle du cabanon avec une marge de recul latérale de 0,88 mètre par rapport à la limite nord de la propriété au lieu de 1 mètre, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du même règlement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 octobre 2014;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire, pour la propriété de l'immeuble sis au 40, 3^e Avenue Nord à Montmagny (lot 2 614 322), visant à reconnaître réputée conforme :

- l'implantation actuelle du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 5,87 mètres au lieu de 6 mètres, tel que l'exige le tableau 1 auquel réfère l'article 5.2.4 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements;
- l'implantation actuelle du cabanon avec une marge de recul latérale de 0,88 mètre par rapport à la limite nord de la propriété au lieu de 1 mètre, tel que l'exige le tableau 3 auquel réfère l'article 5.32.1.1 du même règlement.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-438

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 3-320, ROUTE TRANS-COMTÉ – LOT 3 060 355

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 3-320, route Trans-Comté à Montmagny (lot 3 060 355), visant à reconnaître réputée conforme l'implantation actuelle du garage isolé avec un empiètement en cour avant de 6,08 mètres, malgré les dispositions de l'article 5.27.1 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements ne permettant pas ce type de construction en cour avant;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande de dérogation mineure donnée par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 21 octobre 2014;

CONSIDÉRANT qu'aucune opposition n'a été formulée lors de la séance publique de consultation en rapport avec cette demande de dérogation mineure;

Il est proposé par M. Rémy Langevin

Appuyé par M. Gaston Caron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'accepter la demande de dérogation mineure au règlement de zonage formulée par le propriétaire de l'immeuble sis au 3-320, route Trans-Comté à Montmagny (lot 3 060 355), visant à reconnaître réputée conforme l'implantation actuelle du garage isolé en cour avant, à 6,08 mètres de la limite avant de la propriété, et ce, malgré les dispositions de l'article 5.27.1 du règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements ne permettant pas ce type de construction en cour avant.

2. De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné et à l'inspecteur en bâtiments de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-439

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1145 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 840 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE L'EMPRISE NORD D'UNE SECTION DU BOULEVARD TACHÉ EST, DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'AQUEDUC DE MÊME QUE LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS LIÉS À LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L'ARÉNA MUNICIPAL ET POUR LE DRAINAGE DE L'EAU PLUVIALE DU SECTEUR SITUÉ À L'OUEST DE LA 3^e AVENUE

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1145 *décrétant une dépense et un emprunt de 840 000 \$ pour l'exécution de travaux d'aménagement de l'emprise nord d'une section du boulevard Taché Est, de réhabilitation de conduites d'aqueduc de même que le paiement d'honoraires professionnels liés à la conception de plans et devis pour la réfection du stationnement de l'aréna municipal et pour le drainage de l'eau pluviale du secteur situé à l'ouest de la 3^e Avenue*, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} décembre 2014; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2014-440

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1146 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 605 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE PONCEAUX, D'AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA MAIRIE, D'AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE ET DE MAINTIEN DU PROGRAMME ANNUEL D'AMÉLIORATION DE LA CHAUSSÉE

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Michel Mercier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le règlement numéro 1146 décrétant une dépense et un emprunt de 605 000 \$ pour l'exécution de travaux de reconstruction de ponceaux, d'aménagement du parc de la mairie, d'aménagements pour la sécurité des usagers de la route et de maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée, pour lequel un avis de motion a été donné à la séance du 1^{er} décembre 2014; les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu copie du projet de règlement dans les délais prescrits par la loi et, par conséquent, déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture.

Adoptée

2014-441

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, COMPENSATIONS, COTISATIONS, FRAIS ET PÉNALITÉS POUR L'ANNÉE 2015

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Caron, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter l'imposition des taxes, compensations, cotisations, frais et pénalités pour l'année 2015.

Adoptée

2014-442

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DES BÂTIMENTS RÉSIDENIELS RÉCEMMENT ACQUIS ET CONSTRUITS ANTÉRIEUREMENT À 1965, DANS LES ZONES COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Caron, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but de décréter l'établissement d'un programme de rénovation des bâtiments résidentiels récemment acquis et construits antérieurement à 1965, dans les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2014-443

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1200 SUR LE LOTISSEMENT DE MANIÈRE À PRÉCISER LES MODALITÉS ENTOURANT LA COMPENSATION PAYABLE À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, M. Gaston Caron, qu'à une prochaine assemblée un règlement sera présenté pour adoption, lequel a pour but d'amender le règlement numéro 1200 sur le lotissement

de manière à préciser les modalités entourant la compensation payable à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

Adoptée

2014-444

RÉSOLUTION D'ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1200 SUR LE LOTISSEMENT DE MANIÈRE À PRÉCISER LES MODALITÉS ENTOURANT LA COMPENSATION PAYABLE À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie notamment par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre un projet de règlement amendant le règlement numéro 1200 sur le lotissement de la Ville de Montmagny;

Il est proposé par M. Marc Laurin

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adopter le projet de règlement joint à la présente et intitulé : Projet de règlement amendant le règlement numéro 1200 sur le lotissement de manière à préciser les modalités entourant la compensation payable à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

2. De tenir une assemblée publique de consultation le 19 janvier 2015, à 20 h 00, sous la présidence de son honneur le maire, ou en son absence, du maire suppléant, afin d'informer la population sur ce projet de modification au règlement sur le lotissement.

3. D'autoriser en conséquence le greffier à faire publier dans un journal local, en date du 24 décembre 2014, un avis public relatif à cette assemblée publique de consultation.

4. De transmettre copie de la présente résolution et du projet de règlement à la MRC de Montmagny.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Intervention de M. Roger Boulet – 6^e Rue, Montmagny

M. Boulet désire connaître le prix d'achat du terrain et du bâtiment de Transmissions Automatiques de Montmagny longeant le chemin des Poirier et le montant de la vente du terrain une fois le bâtiment démoli au bénéfice de la station-service Shell. À ce sujet, M. le maire informe M. Boulet de l'achat du commerce par la Ville au montant de 225 000 \$ pour ensuite revendre une partie du terrain devenu vacant pour un montant de 65 000 \$ à l'entreprise Philippe Gosselin et associés pour concrétiser son projet de reconstruction de la station-service Shell, incluant un dépanneur et un lave-auto. M. le Maire rappelle l'objectif de l'achat de ce commerce par la Ville qui, il faut l'admettre, n'était plus esthétique et représentait alors une occasion pour la Ville de

poursuivre les efforts de revitalisation du chemin des Poirier constituant l'une des principales entrées de la Ville. En outre, la parcelle cédée par la suite à la compagnie Philippe Gosselin et associés était nécessaire pour lui permettre de concrétiser son projet de reconstruction de sa station-service. Par ailleurs, non seulement le prix de vente du terrain à cette entreprise a été fixé selon les prix du marché, mais l'acte de vente comprenait également des obligations de construction dans un court délai pour permettre à la Ville de percevoir à court terme de nouvelles recettes de taxation.

2014-445

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'approuver la levée de la séance ordinaire du 15 décembre 2014, à 20 h 45.

Adoptée


GREFFIER


MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2015.


MAIRE

١ ٢ ٣ ٤ ٥ ٦ ٧ ٨ ٩ ١٠ ١١ ١٢ ١٣ ١٤ ١٥ ١٦ ١٧